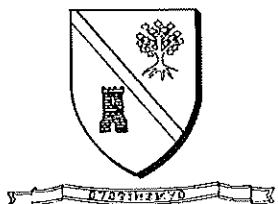


MAIRIE DE SARCEY



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

Le mardi 16 décembre 2025 à 20h00, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

Présents : Olivier LAROCHE, Daniel MULATON, Ghislaine CARRIER, Mickaël BARDOUX, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, Dominique THORE, Linda BUREÏ, Delphine NIORT, Audrey JULLIARD, Clarisse FERRIER, Harold GOUJON.

Pouvoirs : D. AUROUSSET à O. LAROCHE, M. BOURBON à D. NIORT.

Absente : I. FRATELLO.

Secrétaire de séance : R. SUBRIN.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire partage au Conseil municipal les marchés passés depuis la réunion de septembre :

- Sonde d'un pot catalytique (Garage de Sarcey) : +717,06 € TTC
- Taille/élagage d'arbres (ABR paysages) : 721,20 € TTC

(Arrivée de P.J. LAURENT)

Il communique les offres de prêts retenues destinés à financer les travaux de l'immeuble de l'épicerie :

- Prêt-relais court terme de 300.000 € auprès du Crédit agricole centre-est : taux d'intérêt fixe à 2,64% ; durée d'amortissement de 2 ans ; remboursement du capital in fine ; intérêts annuels payables à terme échu ; remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité ; frais de dossier de 380 €
- Prêt à long terme de 350.000 € auprès du Crédit mutuel : taux d'intérêt fixe à 3,50% ; durée d'amortissement de 20 ans ; échéances trimestrielles constantes en capital ; remboursement anticipé avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation ; frais de dossier de 350 €.

M. le Maire signale l'arrêté pris pour un effarouchement de pigeons par la société de chasse le vendredi 26 décembre après-midi.

(Arrivée de D. NIORT)

DÉLIBÉRATION

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPA : MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CTEAC)

M. le Maire explique que l'État (via la DRAC), la région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département du Rhône encouragent la mise en place de contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC). Ces contrats visent à garantir à tous les habitants, et en particulier aux enfants et aux jeunes, un accès équitable à l'éducation artistique et culturelle, à travers des actions de sensibilisation, de pratique et de rencontre avec les œuvres et les artistes. Les intercommunalités sont ainsi sollicitées pour

coordonner à échelle intercommunale les actions d'éducation artistique et culturelle et favoriser la coopération entre les communes membres.

La CCPA mène une politique culturelle volontariste, en complémentarité avec l'action des communes membres et des partenaires institutionnels au travers des Murmures du temps ou de mise en réseau d'acteurs. Hors compétences obligatoires, les communautés de communes ne peuvent exercer que des compétences déléguées par leurs communes membres. La mise en œuvre d'un CTEAC implique que la CCPA dispose explicitement de la compétence correspondante. Il convient, par conséquent, d'ajouter dans les statuts de la CCPA une compétence supplémentaire formulée comme suit : « Mise en œuvre d'un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC), en partenariat avec l'État et les autres collectivités concernées, comprenant la coordination, l'animation et la conduite d'actions d'éducation artistique et culturelle à l'échelle intercommunale ».

Cette modification des statuts permettra à la CCPA de contractualiser un CTEAC avec l'État et ses partenaires. Ce dispositif constitue une opportunité majeure pour renforcer l'accès à la culture, soutenir la création artistique et favoriser la cohésion territoriale. Le Conseil communautaire a ainsi adopté une modification de ses statuts afin d'ajouter cette compétence le 16 octobre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes du pays de L'Arbresle en ajoutant la compétence facultative « mise en œuvre d'un CTEAC » présentée ci-dessus
- AUTORISE le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la notification de cette décision au Président de la CCPA.

CONVENTION POUR LA RÉFECTIION ET LA RÉNOVATION DES COURTS DE TENNIS

M. le Maire rappelle la réfection et la rénovation des courts de tennis réalisées au printemps. Il ajoute avoir signé la nouvelle convention de mise à disposition de ces installations à l'Association des amateurs de tennis de Sarcey (AATS), affiliée à la Fédération française de tennis (FFT) en septembre dernier.

La réalisation de ces travaux ont permis au club de bénéficier d'une aide à l'équipement de la FFT. L'Association propose ainsi d'apporter une participation financière à hauteur de la subvention perçue, soit 4.352,00 €.

Une convention est donc nécessaire pour définir les conditions de versement de cette participation.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention financière avec l'AATS pour la réfection et la rénovation des courts de tennis,
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

VŒU : OPPOSITION À L'ARTICLE 31 AMENDÉ DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 PÉNALISANT LES TERRITOIRES INDUSTRIELS

M. le Maire expose que l'État s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique ambitieuse de réindustrialisation, notamment à travers le programme Territoires d'Industrie et le plan France 2030, visant à renforcer la souveraineté économique et la production nationale.

Les collectivités locales, et particulièrement les intercommunalités à forte présence industrielle, ont activement contribué à cet objectif en investissant massivement en faveur du secteur industriel par l'aménagement de zones d'activités, par la réhabilitation de friches pour l'accueil de nouvelles entreprises, et par l'accompagnement et le soutien au développement de celles-ci.

Le projet de loi de finances pour 2026, dans son article 31 amendé, prévoyait de réduire de 25% la compensation versée par l'État au titre de l'abattement de la valeur locative des établissements industriels. La version adoptée par le Sénat le 15 décembre prévoit un prélèvement sur recettes (PSR) finançant la compensation de la baisse des valeurs locatives des établissements industriels (VLEI) de 19,3% au lieu des 25%, plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement. Cette mesure pénaliserait lourdement les territoires les plus productifs et remettrait en cause leur équilibre budgétaire ainsi que leur capacité d'investissement.

Cette mesure a un impact fort pour le territoire. En effet, elle a pour conséquence une mise à contribution de la CCPA pour un montant total de 322.400 € résultant du PSR VLEI auquel il convient d'ajouter le prélèvement DILICO 2, soit à un prélèvement total de 643.900 €, ce qui représenterait 4,30% des recettes fiscales de l'intercommunalité.

Les communes sont également fortement impactées par le prélèvement DILICO 2 et la hausse du PSR VLEI avec un prélèvement total de 477.000 € pour les communes concernées et de 1.120.900 € pour l'ensemble du territoire (CCPA + Communes). Si la commune de Sarcey n'est pas soumise au DILICO 2, elle serait concernée par une réduction de ses recettes de 15.900 € par le PSR VLEI et serait proche des 2% des recettes réelles de fonctionnement.

Cette mesure créeraît, de surcroît, une rupture d'équité territoriale entre les collectivités à dominante industrielle et celles à économie de services, accentuant ainsi la fracture entre la « France des usines » et la « France des métropoles ». Ce signal contredit les engagements pris par l'État en faveur de la compétitivité, de la relocalisation et de la cohésion territoriale.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- EXPRIME son opposition ferme à l'article 31 amendé du projet de loi de finances 2026 ;
- DEMANDE au Gouvernement de retirer cette disposition injuste et pénalisante pour les territoires industriels ;
- APPELLE les parlementaires à soutenir les amendements visant à préserver les équilibres financiers des intercommunalités productives ;
- SOUHAITE que l'État engage un dialogue sincère avec les associations d'élus locaux pour définir un cadre pérenne et équitable de financement des territoires industriels ;
- AUTORISE le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ Rapports 2024 sur le prix et la qualité des services assainissement collectif et non collectif

M. le Maire présente une synthèse de ces 2 rapports sur ces services transférés à la Communauté de communes du pays de L'Arbresle. Il rappelle que ces services sont assurés en régie par la CCPA qui s'appuie sur des prestations confiées à Veolia pour l'assainissement collectif pour certaines stations.

Après avoir rappelé le terme de la DSP courant sur la station du Buvet (Fleurieux-sur-L'Arbresle) au 31/12/23, il donne les chiffres caractéristiques pour la commune de Sarcey ou pour la CCPA :

- 338 abonnés desservis par l'assainissement collectif (env. 703 habitants) à Sarcey ; 15.869 abonnés, soit une estimation de 33.464 habitants sur la CCPA
- 1,578 million de m³ consommés et traités sur la CCPA,
- Réseau sarceyrois : 1 station conforme, 10,49km de réseau, dont 3,62 km unitaire, et 3 pompes de relevage (CCPA : 19 stations, 283,63 km de réseau dont 112,74 km en unitaire)
- coût moyen TTC pour 120m³ (foyer témoin) au 01/01/2024 : 364,32 € HT
- travaux 2024 sur Sarcey : début de mise en séparatif suite aux tests fumées
- 140 installations d'assainissement non collectif sur la commune (3.002 sur la CCPA)
- nombre de contrôles inférieurs à 2023 en raison d'absence d'effectifs
- 82% sont conformes l'échelle CCPA.

➤ Rapport 2024 sur le prix et la qualité des services déchets

M. le Maire présente une synthèse du rapport de l'exercice 2023 du service déchets :

- continuité du programme local de réduction des déchets 2021-2026 : 261 composteurs individuels supplémentaires (+3.800 au total), 67T réemployés via la ressourcerie Repa'Ar, 326 objets réparés au Repair'Café, animations scolaires (35 classes, 800 élèves), des évènements grand public lors des semaines de l'environnement et de la semaine européenne de réduction des déchets ;

- 20.399T de déchets produits sur le territoire (+7%), soit 534kg/habitant, répartis entre 155kg/hab. d'ordures ménagères résiduelles (-1,4%), 47kg/hab. d'emballages ménagers (-2,1%), 36kg/hab. d'emballages en verre (-3,3%), 298kg/hab. déposés en déchèteries (+12,4%);
- taux de refus de la collecte sélective : 18,1% (13,68% en 2019)
- poursuite de l'implantation de conteneurs enterrés : 175 conteneurs au total sur 52 sites ;
- déchèteries (exploitation Serned depuis 2019) : 11.593T réceptionnés, 87.362 passages...
- collectes spécifiques : 53T de plastiques agricoles + 8,4T d'amiante (1 collecte)
- taxe (TEOM) stable à 9,95% (8,95% en 2020).

M. le Maire rappelle que ces deux rapports seront téléchargeables sur le site internet de la commune.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

➤ Communication/Tourisme

Audrey JULLIARD remercie le Conseil municipal pour la distribution de la dernière feuille du tilleul. Elle signale que le nouveau bon à tirer du bulletin communal est en cours de relecture pour validation en fin de semaine.

➤ Bâtiments / Vie associative

Delphine NIORT précise qu'elle n'a pas pu décorer le local de la bascule car la porte est coincée. Ghislaine CARRIER présente l'avancement des travaux de l'immeuble de l'épicerie, dont le planning est toujours respecté. La pose des menuiseries débutera la semaine 3.

Elle sollicite l'avis du Conseil sur le mur sud de clôture de la terrasse, qui à la majorité, retient de conserver la proposition initiale d'un mur droit.

Ghislaine CARRIER annonce que la soirée Téléthon a permis de collecter 1560€ qui seront remis ce mercredi 17 décembre.

Elle informe de la présence de 63 convives (144 invités) au repas des Aînés du 30 novembre qui avaient pour thème les « Aînés font du ski ». Elle sollicite le Conseil municipal pour la distribution des bons de Noël et précise que 6 résidentes en établissement bénéficieront de colis.

➤ Urbanisme/Voirie

Daniel MULATON énumère les autorisations d'urbanisme instruites depuis le dernier conseil :

- rue Centrale : DP accordée pour changement de menuiseries et pose vélux
- chemin de Goutte Martin : DP accordée pour carport adossé à la maison
- route de Saint Romain : DP accordée pour ravalement de façades
- chemin de Goutte Martin : DP accordée pour création d'une piscine

M. le Maire annonce qu'une Commission générale se tiendra en janvier pour partager le travail de l'étude Citadia.

Daniel MULATON rapporte la réalisation par Eiffage de travaux sur des portions de l'allée du Mas (le long du parking de l'hôtel) et du chemin des Landes (carrefour avec chemin du Tacot), conformément aux prévisions budgétaires.

Il ajoute que des travaux sont en cours par l'entreprise Crouzet sur la route de la Cave afin de remettre à niveau un tampon et une portion de voie affaissée par les réseaux.

➤ Affaires scolaires/Espaces publics

Mickaël BARDOUX informe de la réflexion en cours pour adapter les temps de ménage à l'école suite au remplacement de la cantinière et que des demandes de devis auprès d'entreprises de ménage vont être sollicitées.

Mickaël BARDOUX fait part du maintien de la 2^e fleur du label « Villes et villages fleuris » pour 2 ans ; le jury a assorti sa décision de recommandations. Les élus partagent l'intérêt qu'un choix sera à faire par la prochaine équipe municipale sur la volonté de répondre aux attentes du label et de définir une stratégie future d'entretien des espaces publics selon cette décision

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Intercommunalités

Ghislaine CARRIER indique ne pas avoir fait remonter d'initiatives communales en préparation pour l'édition 2026 des Semaines de l'environnement. Elle ajoute que la Commission transition écologique de la CCPA envisage de conduire une sensibilisation renforcée au moustique tigre.

M. le Maire rappelle que le prochain conseil communautaire a lieu ce jeudi 18 décembre novembre. Il revient sur quelques points soumis à celui du jeudi 27 novembre :

- débat d'orientations budgétaires (DOB) : maintien des taux y compris TEOM, GEMAPI, tarifs AC avec part fixe, pas d'emprunt prévu, une prospective incertaine à moyen terme compte tenu de l'absence de dynamisme économique
- renouvellement de postes non permanent « économie de flux » et « chargée d'animation MonpaysdeL'Arbresle »
- adoption du projet sportif de territoire.

M. le Maire annonce que le comité syndical du SYDER du mercredi 26 novembre n'a pas modifié les montants des contributions pour l'année 2026.

René SUBRIN informe que le Syndicat Mixte Saône-Turdine pourrait prévoir un renouvellement de la colonne d'eau entre les Landes et montée de la Grand'Croix.

➤ Divers

M. le Maire fait part qu'en application de la convention adoptée le 25 novembre dernier, le CDG69 a lancé ce jour sa mission pour l'élaboration du document unique incluant les risques psychosociaux. L'ensemble des agents a été informé et sera sollicité.

Il partage les valeurs de population communiquées par l'INSEE qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2026, à savoir une population municipale de 980 et une population totale de 1002.

M. le Maire rappelle les cérémonies des vœux de la Municipalité le dimanche 18 janvier et de Sainte-Barbe des pompiers le samedi 31 janvier.

Il indique les prochains conseils municipaux auront lieu début février et début mars à une date qui sera prochainement définie.

La séance est levée à 22h30.

Olivier LAROCHE
Maire



René SUBRIN
Secrétaire de séance

